

Addenda au mémoire de Ariane Goupil

Point 7, page 9

Janvier 2011

7. Considérant le pouvoir d'enquêter du BAPE, arrive-t-il qu'il utilise ce pouvoir? ADDENDA 1 Documents déposés en audience publique, sans valeur légale. En effet, du point de vue juridique, un document qui n'est pas signé, qui est raturé, corrigé, sans date d'entrée en vigueur etc... est un document qui n'est ni authentique ni officiel et il n'a donc pas de force probante; ceci peut même mettre en doute la bonne foi de l'organisation. Exemples parmi tant d'autres:

DB39 Document signé mais en partie non daté, par tous.

Dans les questions adressées à la MRC de Bellechasse pourquoi en *9, le BAPE demande à la MRC de modifier la page de présentation de son document?

Nous fournir une nouvelle page de présentation du document «Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources» (DB48) datée de 2005 plutôt que 2003.

(DB48) MRC DE BELLECHASSE et MRC DES ETCHEMINS. Forêt habitée du parc régional du Massif du Sud – Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources : concept d'aménagement, octobre 2003, 31 pages.

ADDENDA 2 Rôles et responsabilités des commissions d'enquêtes

Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37)

MA POSITION

Ma position est la suivante: quoi que l'on dise, le projet est déjà accepté puisque le milieu municipal l'a accepté. **Mais a t-on véritablement le choix?** Il semble que tout soit beau, clair et limpide. Une raison pour laquelle, je choisis ici de ne pas m'exprimer en public puisque ceci ne rime en rien mis à part le fait que d'être pointé du doigt publiquement sur ce que l'on soulève.

Sentez-vous libre de développer, mais de grâce évitons d'utiliser le terme développement durable pour l'ensemble des raisons énumérées ci-dessous. Et si l'on proposait à nos élus de se porter personnellement garant de leur décision? Demain, ne sera-il pas trop tard pour réagir, lorsque la jeunesse sera prise avec la gestion de l'ensemble de l'impact sur le milieu. Mais, comme diront certains: " C'est pas notre problème, c'est pas grave nous ne saurons plus là pour agir" (tel qu'entendu à une rencontre d'élus)

Nous savons qu'il est possible de voir se réaliser un réel développement durable où chacun des acteurs y est représenté... Je me permet de ramener l'exemple de la caractérisation des Monts Groulx et l'île René Levasseur et la résultant une entente (affectation du territoire) après quelques années de négociations et un projet de développement récréotouristique d'envergure internationale basé sur les potentiels du milieu (le Jardin des Glacis) Par contre, en terme de développement régional, malgré ceci, ils ont eux aussi encore leur problématique. L'essentiel est d'établir une réelle communication entre les intervenants concernés et de travailler ensemble! On pourrait faire de même ici. Et je suis prête à y collaborer.

Photo: sentier existant reliant les deux versants du Massif du Sud

